



Litige sur vente immobilière et alimentation eau

Par **vidalenc**, le **14/02/2008** à **11:25**

Bonjour, je viens vous exposer ma situation :

j'ai acheté un appartement dans le vieux centre ville, il se trouve que l'alimentation en eau de l'appartement du dessus passe par mes canalisations et par mon compteur d'eau ! Et si je ferme mon alimentation, mon voisin de dessus n'a plus d'eau !

J'envisage de louer cet appartement à la semaine et j'ai effectué plusieurs courriers en direction de l'ancien propriétaire, du notaire et de l'agence immobilière.

L'avocat de l'ancien propriétaire me propose de payer le tiers des travaux nécessaires, le 2eme tiers serait payé par l'agence et le dernier par le notaire.

Depuis 3 mois je suis dans l'impossibilité de louer car j'attends que le litige soit réglé et que les travaux aient eu lieu.

Puis-je encore entamer une action réhabilitoire ?

Me conseillez vous autre chose?

Merci de votre attention

Cordialement

Th. Vidalenc